

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS EN BIÈRE – 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2025/003

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE, Président

Etaient présents :

Monsieur Thierry FLESCHE – **Président** Monsieur Francis GUERRIER, **1^{er} Vice-Président** –, Madame Espérance VIEIRA **2^{ème} Vice-Présidente**, Monsieur Jacky SEIGNANT (visio) ; **5^{ème} Vice-Présidente** -

Ont donné des pouvoirs : 1-Monsieur Gérard ROUX 3^{ème} Vice-Président à donné pouvoir à Monsieur Thierry FLESCHE

Etaient Absents : Monsieur Alain THIERRY 4^{ème} Vice-Président (démissionnaire)

Nbre membres en exercice : 6 - Présents : 4 - qui ont pris part à la délibération : 5 - Date affichage et de convocation : 28/01/2025

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Monsieur Michel CHARIAU, délégué de la Commune de Samois sur Seine, Monsieur Jean MORLAIS, Délégué de la Commune de Saint Fargeau Ponthierry
Mathieu KOKOT, Directeur

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

MARCHÉ DE TRAVAUX – Réaménagement de bureaux, bâtiment LUGAN à Villiers en Bière

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Syndical la nécessité de voter une délibération d'attribution pour le marché de travaux référencé compte tenu que la délégation de pouvoir est limitée à un montant de 100.000 € HT maxi

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 03/07/2024 (réf 24-77584) pour une remise des offres le 30/08/2024 à 16h00. Il s'agit d'un marché alloti. Le LOT 2 Electricité a été relancé pour changement technique le 28/11/2024,

Consultation à laquelle 1 entreprise a candidaté. une offre a été réceptionnée le 19/12/2024. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 40% / Valeur technique 60 %*

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Bureau Syndical, à l'unanimité

- **décide** d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

LOT 2 : Electricité –

Entreprise HENEAU MICHEL, sise à 10 rue d'Armentières 77 410 TRILPORT – Siret 340 655 711 00034

- **Autorise** le Président, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget du syndicat

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le :14/02/2025
- reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLESCHE

